

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE
02 40 20 36 66
contact@paysdelaloire.ifrb.fr

Durée

2,00 jour(s) 14 :00 heures
75% de formation pratique sur le matériel

Coût de la formation

395€ HT Forfait/Personne
+sieurs catégories : nous consulter

Public

Toute personne étant amenée à conduire des P.E.M.P.

Prérequis

Avoir 18 ans au minimum et présenter les aptitudes médicales nécessaires.
Savoir lire et écrire en langue française.

Etre équipé des Equipements de Protection Individuelle nécessaires (chaussures de sécurité, gants de sécurité, casque avec jugulaire, harnais et gilet réfléchissant.)

Effectif

6 participants
Ouverture d'une session à partir de 3 inscriptions.

Formateur

CITY PRO ou AFA

Moyens pédagogiques et supports

Formation théorique en salle et applications pratiques.

Validation de la formation :

Test théorique de contrôle de connaissances.
Examen pratique de conduite d'une P.E.M.P.

Objectifs

Vérifier que les connaissances théoriques de la personne en matière de conduite de P.E.M.P. sont conformes à la Recommandation R386 de la CNAMTS.

S'assurer que les connaissances théoriques sont effectivement mises en pratique sur le poste

de travail, notamment en ce qui concerne le respect des règles de sécurité.

Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES).

Programme

Respecter ses limites de compétence :

Pré-requis pour la conduite en sécurité
Statistiques sur les accidents du travail et responsabilité pénale
Dispositions du Code du Travail
Acteurs de la prévention
Devoirs et responsabilités
Recommandations R386 de la CNAMTS
Type de P.E.M.P.

Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique :

Connaître et identifier les risques
Sensibilisation au risque alcoolique
Rappel du Code de la Route
Signalisation et balisage
Plan de circulation interne
Gestes de commandement
Equipements de Protection Individuel (E.P.I.)
Rappel des règles de sécurité

Effectuer les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées :

Découverte détaillée des P.E.M.P.
Documents réglementaires obligatoires
Vérifications et entretien de 1er niveau
Fonctionnement hydraulique
Témoins lumineux
Contrôle visuel lors de la prise de poste
Fonctionnement des dispositifs de sécurité
Carnet de bord

Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées :

Vérifier l'adéquation entre le travail à effectuer et les caractéristiques de la P.E.M.P.

Mettre en oeuvre la P.E.M.P. pour effectuer les tâches à des emplacements de travail variés :

Prise de poste de la P.E.M.P.
Déplacement de la P.E.M.P.
Déterminer le meilleur emplacement pour la P.E.M.P. et la positionner
Stabilisation de la P.E.M.P.
Pratique des fonctions d'élévation depuis le poste haut et le poste bas
Fin de poste

L'obtention d'un CACES 1B permet la conduite de P.E.M.P. de type 1A (sous réserve de la délivrance d'une autorisation de conduite par le Chef d'Etablissement).

L'obtention d'un CACES 3B permet la conduite de P.E.M.P. de type 3A (sous réserve de la délivrance d'une autorisation de conduite par le Chef d'Etablissement).